

**FORMULAIRE DEMANDE  
DE SUBVENTION  
AIDE AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU 2026**

A renvoyer **PAR COURRIER** avant le  
31 Janvier 2026

Nom du Club :  
Fédération :  
Saison Sportive :

# INFORMATIONS IMPORTANTES – ÉLIGIBILITÉ AUX DEMANDES DE SUBVENTION AUX FONCTIONNEMENTS – SPORTIF DE HAUT NIVEAU

## CONDITIONS GENERALES :

- L'association doit être domiciliée en Moselle et justifier d'au moins un an d'existence.
- Être une association loi 1901 à but non lucratif et être déclarée en préfecture
- Avoir un n° SIRET et être à jour de ses obligations légales
- Être affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports
- Avoir minimum 10 licences fédérales annuelles.

## LE SOUTIEN CONCERNE :

- Les sportifs en préparation olympique et paralympique 2028
- Les espoirs et sportifs de haut niveau internationaux
- Les sportifs de haut performance

## LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Figurer sur la liste ministérielle du ministère en charge du sport sur la saison sportive en cours dans les catégories : Espoirs, collectif national, Relève, Séniors ou Elite.
- Être licencié (e) en Moselle sur la saison en cours et la saison N-1
- Faire partie des athlètes formé(e)s en Moselle avec un encadrement Départemental
- Fréquenter une structure identifiée dans le Parcours d'Excellence Sportive de la Fédération et/ou être sélectionné en Equipe de France et/ou être sélectionné à un grands championnats international tel qu'un championnat d'Europe ou du Monde

## ENGAGEMENTS / COMMUNICATION DE L'ATHLETE :

- À faire mention régulièrement du partenariat avec le Département de la Moselle sur tout support de communication et dans les rapports avec les médias ;
- À être présent trois fois dans l'année sur des temps forts départementaux, lors des cérémonies protocolaires, ou des événements organisés par le Département de la Moselle
- À faire apparaître sur les tenues sportives (entraînement et compétition) l'origine mosellane de l'athlète en y apposant le logo transmis par la Collectivité sauf si le port du logo est rendu impossible par suite d'une interdiction émanant de sa Fédération ;
- À communiquer le calendrier sportif et les participations aux différents championnats
- À transmettre son budget prévisionnel et son bilan financier de sa saison sportive.

## ETHIQUE SPORTIVE ET PARTENARIATS

Tout comportement contraire à l'éthique sportive est susceptible d'entraîner la suspension ou le retrait de l'aide attribuée. Les athlètes s'interdisent ainsi toute déclaration disproportionnée en matière d'arbitrage, toute brutalité excessive sur le terrain, et notamment tout recours au dopage.

**DOSSIER A TRANSMETTRE AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2026**

*(Tout dossier transmis hors délai sera automatiquement refusé)*

**En cas de manquement à ces engagements, le Département pourra minorer sa participation.**

# DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**Adresse du siège social :** \_\_\_\_\_

☎ de l'association : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Fédération d'affiliation : \_\_\_\_\_

**N° SIRET (Obligatoire) :** \_\_\_\_\_

**Joindre un avis de situation SIRENE disponible sur le site INSEE :** <https://avis-situation-sirene.insee.fr>

## Partie réservée au Département de la Moselle (ci-dessous, ne pas remplir)

Tiers ASTRE : \_\_\_\_\_ Date instruction : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_

N° Dossier : \_\_\_\_\_ Proposition : \_\_\_\_\_

*A remplir par l'association uniquement en cas de 1<sup>ère</sup> demande de subvention  
au Département de la Moselle*

1<sup>ère</sup> inscription au tribunal le ..... / ..... / ..... de ..... N° .....

*Pour une 1<sup>ère</sup> demande de subvention, joindre une copie : des statuts de l'association, du récépissé  
d'inscription au Tribunal d'Instance, de l'agrément ministériel, du numéro de SIRET et le rapport de la dernière  
Assemblée Générale*

### COMPOSITION DU BUREAU

Fonction	NOM - Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Président				
Secrétaire				
Trésorier				

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

COLLER ICI

Le relevé d'Identité Bancaire ou Postal ouvert  
**AU NOM DE L'ASSOCIATION ET A L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL (IMPERATIF)**

**PIÈCE INDISPENSABLE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER**

Tout changement de coordonnées bancaires après le dépôt du dossier doit être communiqué  
dans les meilleurs délais



## PRESENTATION DU SPORTIF

### IDENTITE

Nom/ Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse de correspondance si différente : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Email :

Site internet/ réseaux sociaux (facultatif) : \_\_\_\_\_

Coordonnées de votre entraîneur :

### SITUATION SPORTIVE

#### Précédentes licences

Saison	Club
2024/2025	
2023/2024	
2022/2023	
2021/2022	

#### LE SPORTIF EST INSCRIT SUR LISTE MINISTERIEL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU OU D'ACCES AU HAUT NIVEAU ?

OUI

NON

Si oui, dans quelle catégorie ?

Elite		Validité du	au
Senior		Validité du	au
Collectifs Nationaux		Validité du	au
Relève		Validité du	au
Espoir		Validité du	au
Reconversion		Validité du	au

**STRUCTURE ACTUELLE D'ENTRAINEMENT :**- Insep :  Oui  Non- Pôle ou structure labellisée :  Oui  Non

Si oui, nom du pôle ou structure et adresse :

- Club :  Oui  Non

Nom du club :

**NOMBRE D'HEURES D'ENTRAINEMENTS PAR SEMAINE :****NIVEAU ACTUEL DE COMPETITION :**

	Oui	Non	Précisez votre meilleur résultat de la saison
Régional			
Inter Régional			
National			
International			

Niveau espéré a court terme (2 à 5 ans) :

Le sportif a-t-il déjà été sélectionné en Equipe de France :  Oui  Non

Si oui précisez :

Saison	Catégorie	Compétition / Résultats

**PRINCIPAUX RESULTATS SPORTIFS**

Saison	Catégorie	Compétition / Résultats
2023/2024		
2022/2023		
2021/2022		

**Condition d'obtention du materiel utilisé pour la pratique de la discipline**Achat personnel :  Oui  NonAchat par le club :  Oui  NonPrêt :  Oui  Non

Autre, précisez :

## **SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

### **SITUATION ACTUELLE DU SPORTIF**

	Oui	Non	Si oui, précisez
Salarié			Profession : Employeur : Nature du contrat :
Travailleur indépendant			Profession : Lieu d'exercice :
Sportif professionnel			Contrat en cours :
Etudiant ou scolaire			Niveau d'étude : Diplôme préparé : Etablissement fréquenté : Ville :

Pour les sportifs/sportives à la charge des parents, précisez la situation professionnelle :

Du père :

De la mère :

Projet professionnel du sportif / objectifs à poursuivre à plus long terme :

---

## **SUIVI MEDICAL**

En tant que sportif de haut niveau,

Bénéficiez-vous d'un suivi médical spécifique ?  Oui  Non

Bénéficiez-vous d'un suivi diététique ?  Oui  Non

Bénéficiez-vous d'un suivi psychologique ?  Oui  Non

Avez-vous subi un ou plusieurs contrôles anti-dopage ces 3 dernières années ?  Oui  Non  
Résultats du ou des contrôles : \_\_\_\_\_

Avez-vous été blessé lors des 2 dernières saisons ?  Oui  Non

Si oui, précisez :

Le cas échéant veuillez préciser la période d'inactivité sportive qui s'en est suivie :

## **PROJETS SPORTIFS ET ECHEANCES A VENIR**

Modalités actuelles de fonctionnement : entraînements, besoins de matériel ...  
Les compétitions et stages prévus (sous réserve des contraintes sanitaires)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### **PRINCIPAUX OBJECTIFS SPORTIFS DE LA SAISON 2025/2026 PAR ORDRE DE PRIORITE :**

1.
2.
3.

### **PROJETS A LONG TERME**

Au delà de 2026 (compétitions internationales,...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Le sportif bénéficie-t-il d'aides personnalisées de sa fédération ?**

OUI  NON

**Si OUI**, montant des aides directes : Montant des aides indirectes (*transports, stages*) :

**Le sportif bénéficie-t-il d'aides de sa commune ?**

OUI  NON

**Si OUI**, montant des aides directes : Montant des aides indirectes (*transports, stages*) :

**Le sportif bénéficie-t-il d'aides de la Région Grand Est ?**

OUI  NON

**Si OUI**, montant des aides directes : Montant des aides indirectes (*transports, stages*) :

**Le sportif bénéficie-t-il d'aides d'entreprise ?**

OUI  NON

**Si OUI**, montant des aides directes : Montant des aides indirectes (*transports, stages*) :

Quelles sont les dépenses liées à la pratique sportive (entraînement et compétition) à la charge du sportif ou de sa famille pour une saison ?

→ **Materiel** (precisez) :

→ **Frais de compétitions**

- Déplacements :
- Hébergement :
- Inscriptions :
- Autres :

→ **Frais d'entraînements**

- Déplacements :
- Entraîneur individuel :
- Autres :

→ **Frais d'internat ou de demi-pension en structure :**

→ **Frais de stages sportifs :**

**Le dossier de demande de subvention doit être adressé,  
PAR COURRIER, en un exemplaire, à l'adresse suivante :**

**Monsieur le Président du Département de la Moselle  
Hôtel du Département de la Moselle  
Direction des Sports, Jeunesse et Culture  
1 rue du Pont Moreau - CS 11096  
57036 METZ Cedex**

**A renvoyer avant le 31 janvier 2026**



## Avis

Cette fiche est à faire compléter par le sportif sollicitant une aide

Avis motivé du président du club d'appartenance du sportif :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Fait à

Le

Avis Technique Départemental ou du Président du Comité Départemental (facultatif) :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le



## ACCORD RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,  
Représentant légal de (*Nom + Prenom du sportif*) :

Consens à sa demande d'aide pour sportif de haut-niveau

Je suis informé(e) que cette aide s'inscrit dans le cadre de la Politique Départementale Moselle Sport dont les finalités sont :

- Le soutien financier aux athlètes
- L'instruction de leur demande de subvention
- Le cas échéant, le versement de la subvention

Je suis informé(e) qu'en cas d'éligibilité du mineur à l'octroi d'une aide financière du Département de la Moselle, le mineur devra respecter les conditions énumérées en page 2 du présent formulaire.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention **Lu et approuvé**) :

# CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

## Conformément au décret du 31/12/2021

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association ..... représentée par ..... s'engage à respecter les engagements suivants : .

### **Engagement n°1 : Respecter les lois de la République**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### **Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### **Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### **Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### **Engagement n°7 : Respect des symboles de la République**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à .....

Le .....

Le Président / La Présidente      Signature

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**Direction des Sports, Jeunesse et Culture**

Initiales Instructeur :

<b>Cadre à remplir par l'association</b>
<b>Nom et adresse de l'association :</b>

Metz, le

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de subvention pour l'année 2026 au titre de la demande d'aide financière pour sportif de haut niveau individuel.

**Ce dossier concerne l'athlète (*noter son nom*) :**

- Votre dossier est **complet** : Il est en cours d'instruction. Il sera présenté à la Commission Permanente du Conseil Départemental à venir, pour décision.
- Votre dossier est **incomplet**. Les pièces manquantes suivantes sont obligatoires
  - Le budget prévisionnel de la saison 2025/2026
  - Relevé d'Identité Bancaire du club d'appartenance ou athlète
  - dossier de présentation complété
  - Contrat d'engagement républicain

*Votre demande est mise en attente dans l'attente de la réception de ces documents.  
Nous vous invitons à nous les transmettre dans les meilleurs délais.*

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Sports, Jeunesse et Culture

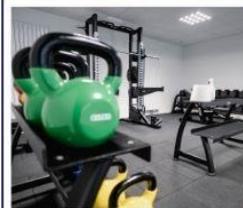
Françoise BATAILLON DAL-ZUFFO



Un site dédié aux sports, aux réunions et formations.

## Nos équipements sportifs:

- Salle de musculation / fitness ;
- Gymnase ;
- Terrain de Beach Volley ;
- Espace Street Workout ;
- Piste de Sprint.



## Nos salles de réunions:

- Salles modulables ;
- Utilisables pour tout type de formations ou réunions ;
- Ecran numérique avec caméras rotatives : appels vidéo à distance, service Chromecast...

## Notre hébergement:

- 36 chambres, dont 9 PMR ;
- Chambres avec 1, 2 ou 3 couchages ;
- 59 lits au total ;
- Moderne, construit en 2023 ;
- Environnement calme.



## Notre offre restauration:

- 4 Salles de restauration ;
- Toutes accessibles PMR ;
- Repas servis sous la forme de SELF ou à table selon le devis.

## Nos espaces détente:

- Sauna ;
- Hammam ;
- Bain froid ;
- Salle de repos ;
- 2 salles de soins.



Academos est un lieu incontournable pour les athlètes, associations et organisateurs d'événements.



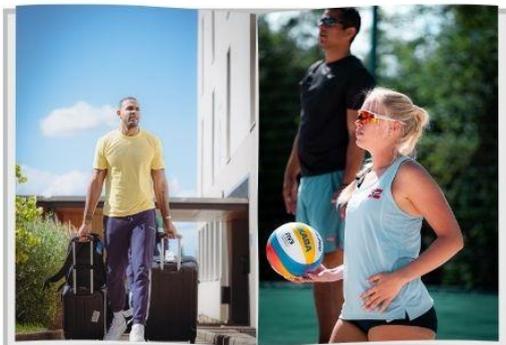
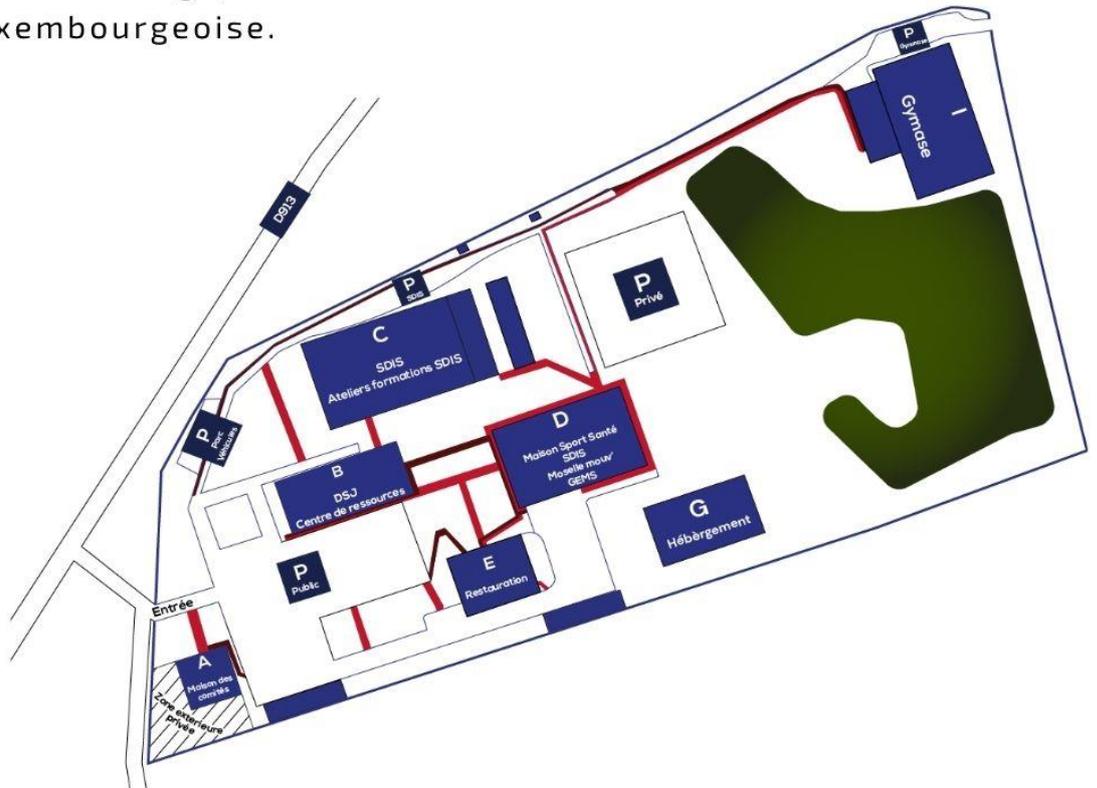
2 rue de la Plénière 57420 Verny

## Un site accessible:

- Situé à Verny, le site s'étend sur un terrain de 4,5 hectares ;
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Places de parking disponibles ;
- A 10 minutes de la gare TGV Lorraine (1h 17 pour Paris) ;
- Proche de la frontière belge, allemande et luxembourgeoise.



- Bâtiments
- Voies véhiculaires
- Voies piétonnes
- Voies PMR
- P Parking



## Ils ont choisi Academos :

- Fédération brésilienne de Volley-Ball ;
- Fédération française Handisport ;
- Ligue du Grand Est d'Escrime ;
- Ligue du Grand Est de Football ;
- Athlélor (Athlétisme) ;
- Mais aussi : Decathlon, Nittachowa, Faculté de droit de Nancy, etc.

## Contactez nous et venez visiter Academos :

**Maxime Venner**  
Chargé de Développement et de Promotion  
✉ maxime.venner@moselle.fr  
☎ 06.37.58.37.72

**Christophe Guth**  
Chargé de Réservation  
✉ christophe.guth@moselle.fr  
☎ 06.82.17.87.27

## **INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique sécurisé par le Département de la Moselle, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention de fonctionnement, et dont les finalités sont :

- Soutien financier aux associations dans le cadre de la Politique sportive départementale Moselle Sport
- Attribution de subventions
- Instruction des demandes de subventions
- Versement des subventions.

Ce traitement est basé sur une mission d'intérêt public, la Politique départementale Moselle Sport, et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : délibération de l'Assemblée Départementale (rapport Budget Primitif voté chaque début d'exercice).

Ces informations seront utilisées uniquement par les services instructeurs du Département de la Moselle, responsable de traitement. Les données enregistrées sont celles des formulaires liés à votre demande de subvention et de labellisation, ainsi que les informations que vous aurez librement fournies. Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

### **L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier.**

Les données et catégories de données collectées sont : état civil (nom et prénom), adresse postale et numéros de téléphone du Président, du Trésorier et du Secrétaire de l'association.

Les données enregistrées sont conservées durant 10 ans pour les dossiers retenus, 2 ans pour les dossiers écartés. A l'issue de cette période, les données seront détruites conformément aux règles d'archivage en vigueur.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative : l'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel du département - M. le Délégué à la protection des données - 1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ Cedex 1 ou par mail à l'adresse : [dpo@moselle.fr](mailto:dpo@moselle.fr)

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex) : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)